

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

## ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
— 10 fr. pour six mois,  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 24 Novembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Arrêté du ministre de l'intérieur approuvant les statuts des sociétés de secours mutuels des ouvriers raffineurs de sucre à la Villette (Seine) et de St.-François-Xavier de la paroisse Saint-Ambroise à Paris.  
Judgements en constatations d'absence.

### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

#### Chemin de fer du Nord.

Les administrateurs du chemin de fer du Nord ont l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires qu'il a été ouvert à l'administration du chemin de fer, place Roubaix, 24, un bureau spécial pour l'échange des coupures représentant des seizièmes d'action nouvelle; la Compagnie facilite aux porteurs de ces coupures les moyens de les réunir en actions entières, et que les délais dans lesquels l'échange des coupures contre les titres définitifs, pourra être opéré, expirent le 27 décembre 1857.

Les jeunes conscrits qui ont fait partie de l'appel des 42,000 hommes qui viennent d'être pris sur le contingent de la classe de 1856, et qui n'ont pas encore retiré leurs feuilles de route, s'exposent à être recherchés et conduits de brigade en brigade jusqu'à leur destination. Outre ce désagrément, ils sont privés de la solde de route et courent grand risque d'être signalés et poursuivis comme insoumis; on comprend dès lors l'intérêt qu'il y a pour eux de se présenter devant les bureaux de recrutement pour régulariser leur position.

C'est hier que S. Exc. le ministre du commerce a reçu, pour la deuxième fois, la députation des Chambres de commerce du Nord, qui lui a fourni les derniers renseignements sur la question des sucres et des alcools.  
Les informations reçues à ce sujet sont très-favorables.

Les journaux de Valenciennes publient en tête de leurs derniers numéros l'extrait d'un arrêt rendu par la cour impériale de Douai, le 31 août 1857, confirmé le 5 novembre suivant par la cour de cassation. Il en résulte que trois brasseurs de Valenciennes, MM. Deladerrière, Cheval et Namur, ont été condamnés définitivement : le premier à 300 fr. d'amende, les deux autres à 100 fr. de la même peine, comme atteints et convaincus d'avoir falsifié et vendu des bières contenant, par un emploi excessif de chaux, des matières nuisibles à la santé.

#### On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« Un décret impérial, rendu le 13 décembre courant, sur la proposition du ministre de la guerre, détermine de la manière suivante les époques auxquelles devront avoir lieu, en vertu de la loi du 21 mars 1852 et de celle du 11 juin 1857, qui prescrit un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1857, les opérations préliminaires de l'appel de cette classe. Les tableaux de recensement, ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1858, seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'art. 8 de la loi du 21 mars 1852, les dimanches 17 et 24 janvier 1858. L'examen de ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le 25 février 1858.

» L'état indiquant par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe devra être adressé au ministre de la guerre le 19 mars prochain au plus tard.

» En adressant, par une circulaire du 17 novembre, ampliation du décret du 13 aux diverses autorités militaires et civiles, M. le ministre de la guerre leur a recommandé de se conformer exactement aux instructions précédentes, qu'il a jugé utile de reproduire, afin d'accélérer la marche des opérations.

» Il sera procédé immédiatement dans toutes les communes aux travaux préparatoires, pour que rien ne retarde la formation des tableaux de recensement. Dès à présent, les maires auront donc à s'occuper activement des inscriptions, de manière que les tableaux puissent être formés et prêts à être publiés et affichés aux époques déterminées par le décret du 13 novembre. Entre autres prescriptions, nous mentionnons seulement ici celles dont l'application est la plus nouvelle, et qui sont relatives à l'exécution de la loi du 26 avril 1855, en ce qui concerne l'exonération du service militaire en 1858.

» Aux termes de l'article 5 de cette loi, les jeunes gens qui seront compris dans le contingent de la classe de 1857 pourront obtenir l'exonération du service militaire au moyen d'une prestation individuelle, dont le taux sera fixé prochainement sur la proposition de la commission supérieure de la dotation de l'armée, par un arrêté du ministre de la guerre. Suivant l'article 7 de la même loi, la prestation individuelle doit être versée, dans chaque département, chez tous les préposés de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la dotation de l'armée, dans les dix jours qui suivront la clôture des opérations du conseil de révision de recrutement, opérations dont un décret impérial déterminera ultérieurement les époques pour la classe de 1857.

» Dès que la fixation de la prestation individuelle aura été faite, elle sera, par toutes les voies de publicité, portée assez à temps à la connaissance des intéressés pour qu'ils puissent déposer leurs demandes et effectuer leurs versements dans les délais voulus. Il suffira, d'ail-

leurs, que les demandes d'exonération soient présentées lors des opérations des conseils de révision, pour qu'elles soient admises sans limitation de nombre.

La ligne du chemin de fer de Lille à Strasbourg vient, dit-on, d'être concédée.

L'exécution de cette ligne projetée depuis si longtemps aurait lieu par sections et par les trois compagnies du Nord, des Ardennes et de l'Est.

La compagnie du Nord construirait la section de Busigny à Hirson, la compagnie des Ardennes celle de Hirson à Thionville, et la compagnie de l'Est celle de Thionville à Strasbourg.

L'été de la Saint-Martin a complètement justifié, cette année, sa vieille réputation, et nous a donné de beaux jours. Le commencement de novembre a vu le soleil briller comme dans les mois privilégiés. Depuis deux jours, la température s'est refroidie subitement; il faut se résigner à convenir que nous entrons dans l'hiver et ne pas s'en plaindre.

Quelques jours de pluie feront le plus grand bien au point de vue de l'agriculture.  
Il y a donc lieu de se féliciter; la saison est des plus favorables.

Les cours de la Faculté des lettres pour le 1<sup>er</sup> semestre 1857-1858, s'ouvriront le lundi 23 novembre 1857, à l'Hôtel-de-Ville de Douai.

Hier, vers midi, une foule assez nombreuse s'était rassemblée dans la station de Mouscron, écoutant et applaudissant vivement plusieurs chants exécutés d'une façon remarquable par des chanteurs Suisses se rendant à Bruxelles.

### FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 25 NOVEMBRE 1857.

## LE PRINCE

ROMAN HISTORIQUE. (1)

(Suite. — Voir le numéro du 21 Novembre).

Jugeant toute résistance inutile, le prisonnier se laissa faire; le geôlier lui banda soigneusement les yeux, le prit par la main, lui fit traverser une cour, franchir plusieurs portes et ils ne tardèrent pas à se trouver dans les champs. L'abbé s'en aperçut au terrain mou et uni qu'il foulait et à la fraîcheur du vent qui lui soufflait au visage. Toujours à la main de son guide, il s'avancait avec précaution, lorsque quatre bras vigoureux le saisirent tout à coup, l'enlevèrent et le placèrent... où? Il n'eut pas le temps de s'en rendre compte, d'autant plus qu'au même instant on lui lia les pieds et les mains.

Après l'avoir garrotté, on lui enleva son bandeau, et il reconnut qu'il était placé dans une grande caisse de bois dont on laissa retomber le couvercle et que l'on ferma soigneusement. Mille pensées cruelles se succédèrent dans

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

son cerveau. Il se crut un moment sous l'empire d'un songe infernal. Sa frayeur s'accrut encore lorsqu'il sentit la boîte s'ébranler et qu'il entendit le piétinement des chevaux qui l'emportaient rapidement. Il s'adressait une foule de questions sans pouvoir répondre à une seule. Avait-il été arrêté par ordre de l'impératrice ou d'Orloff? Quel sort lui réservait-on? Allait-on le conduire dans une autre prison? Il avait entendu parler des mines de la Sibérie; se proposerait-on de l'enfermer dans un de ces abîmes? Car pour lui la Sibérie était un abîme sous un soleil de glace, et ses mines des gouffres sous un ciel de plomb. Cette pensée l'épouvantait; mais une autre plus consolante vint l'en distraire : le plus vraisemblable, se dit-il, c'est qu'on me reconduit à la frontière, où je serai mis en liberté.

L'espérance de revoir sa belle Italie ranima ses sens et fit rentrer la paix dans son âme; il oublia les traitements barbares dont il était victime.

La seule chose qui le tourmentait encore, c'était de n'avoir pu accomplir sa mission relative au testament; mais il comptait s'en acquitter par écrit.

Le couvercle de la boîte consistait en une forte grille de fer qui lui permettait de voir parfaitement... le ciel.

Il se dressa sur les genoux et leva la tête pour tâcher de voir le pays qu'il traversait. Vaines tentatives! Impossible d'apercevoir la moindre trace de la terre.

Attelée de chevaux vigoureux, la voiture avançait rapidement et elle ne s'arrêta qu'après une course de plusieurs heures.

L'abbé entendit plusieurs personnes s'approcher et on leva le couvercle de la boîte.

Heureux de l'espoir d'être remis en liberté, il se disposait à remercier Dieu avec ferveur; mais en ce moment on se jeta sur lui, on lui banda les yeux, on l'enleva de la caisse, on lui délia les mains et les pieds, et on le conduisit dans une prison obscure où, après avoir été dé livré de son bandeau, il fut laissé seul et soigneusement enfermé.

Nous essaierions en vain de peindre son désespoir qui devenait de plus en plus poignant. Il commençait, en outre, à ressentir les tortures de la faim. Il chercha des mains et rencontra sur une tablette quelques vases contenant l'ordinaire des prisonniers.

Il s'en saisit avec une véritable avidité, avec délice... c'étaient des aliments... peu importants de quelle nature... et il mangea avec appétit.

Ensuite il tomba sur sa couche, épuisé, presque anéanti, et le sommeil, cet ami des malheureux, lui apporta des rêves de félicité. Il dormit aussi longtemps que possible, c'est-à-dire jusqu'au moment où un gardien le réveilla et le reconduisit, les yeux bandés, à la caisse ambulante, où on l'installa, comme la veille, pieds et mains liés.

En proie à une véritable fureur, il fit en vain les plus violents efforts pour rompre ses liens et pour briser la serrure de sa cage; impossible de se délivrer de sa prison.

Alors mille pensées nouvelles, toutes plus étranges les unes que les autres, se succédèrent rapidement dans son esprit. Il ne se demandait plus pourquoi on le retenait captif, ni dans quel lieu on le conduisait : le désespoir pénétrait dans le cœur de cet homme ordinairement si doux et si débonnaire.

La voiture ne s'arrêta pas de la nuit; elle ne

fit halte que lorsque les étoiles commencèrent à pâlir au premier rayon du jour, et l'abbé fut conduit dans un cachot avec les précautions ordinaires.

Huit jours et huit nuits s'écoulèrent de la sorte, les uns dans une prison étroite et obscure, les autres dans la caisse ambulante.

Quelque sincère que fut sa résignation, la joie s'était éteinte dans son âme et y avait fait place à une sombre mélancolie. Chaque fois qu'on l'enfermait dans un cachot ou qu'on l'en faisait sortir, il demandait à ses gardiens où on le conduisait; mais ils refusaient invariablement de répondre.

Après la course éfrénée de la huitième nuit, on l'introduisit dans une grande pièce éclairée par une lampe, et on lui dit d'attendre la de nouveaux ordres. Faible et brisé de douleur, il se laissa tomber sur un banc. Un quart d'heure après, la porte se rouvrit, et deux personnes entrèrent d'un pas chancelant et virent s'affaïsser sur le même banc. Comme lui, elles paraissaient attendre des ordres.

Tout entier à son découragement, l'abbé ne s'était pas occupé d'abord des nouveaux venus; bientôt cependant il se mit à les considérer en silence, et, malgré le voile dont les couvrait l'obscurité de la pièce, il ne tarda point — accoutumé qu'il était depuis huit jours à des ténèbres bien plus épaisses — à reconnaître en eux le prince et la princesse Razanowsky.

N'osant en croire ses yeux, il se leva et prit la lampe pour s'assurer s'il ne se trompait pas. Hélas! non; mais comme les deux vieillards étaient changés! L'air abattu, indifférent, ils portaient autour d'eux des regards mornes et égarés. Leurs yeux éteints évitaient la lumière, qui semblait leur faire mal; ils avaient le vi-